

PÉRIODE D'INSERTION PROFESSIONNELLE :

Consignes pour le rapport problématisé

À l'issue de votre période d'insertion professionnelle (3 mois minimum, 6 mois maximum), vous devez rendre un rapport qui comporte les éléments suivants :

- présentation de l'entreprise ;
- problématique (questionnement, enjeu principal de votre réflexion sur l'activité de l'entreprise et/ou du secteur) ;
- analyse et bilan des missions accomplies (en fonction de la problématique) ;
- Annexes (convention de stage, attestation de stage, évaluation du tuteur de stage).

L'ensemble, hors annexes, doit comporter au minimum 8 pages.

Ce rapport problématisé fait l'objet d'une note, qui tient également compte de l'évaluation remplie par le tuteur de stage au sein de l'entreprise. Cette note est attribuée par votre directrice/directeur de mémoire. Elle correspond à 3 ECTS dans l'UE7 « Pratiques des champs professionnels ». Il n'y a pas de soutenance pour le rapport.

Celui-ci doit être remis au secrétariat de Master de l'UFR Culture et communication en même temps que votre mémoire, même si votre période d'insertion professionnelle n'est pas encore arrivée à terme.